

sonnes nécessaires à cette opération ; & après avoir convoqué le Chapitre, il lui a déclaré la volonté de Sa Maj. Imp. & Royale, à laquelle le Prieur & les Religieux se sont soumis sur le champ. On a fait tout de suite l'Inventaire de tous les effets de l'Eglise & du Monastère, ainsi qu'un autre de l'Hospice ou Maison appartenant à la *Chartreuse* de *Pavia*, située en cette Ville, & le 27 on en a fait un troisième à *St. Colomban*, Seigneurie féodale appartenant à la même *Chartreuse*. Un Podestat Royal est allé aussi le 12 Mai à *Caravaggio*, un des Fauxbourgs de *Cremone*, prendre au nom du Fisc, possession d'un grand Domaine que les Religieux *Minimes* avoient acquis sans permission.

V E N I S E.

Cet Etat fournit consécutivement des traits touchant les Monastères. Dans une des Assemblées du Sénat, tenuë dans les premiers jours du mois de Mai, il fut encore résolu de supprimer un plus grand nombre de Communautés Religieuses, qu'il n'avoit été jusques-là ordonné ; entr'autres, de réunir tous les *Chartreux*, répandus dans l'étenduë de la République, en deux *Chartreuses* ; d'en exclure les étrangers, de donner précisément à ceux que l'on conservera un entretien convenable, d'employer le surplus de leur revenu à des œuvres pies, & d'en assigner sur-tout une partie aux Evêques de l'Etat qui n'ont pas de quoi soutenir leur rang & leur dignité. En conséquence, il doit avoir été défendu aux susdits Religieux d'avoir correspondance avec la *Chartreuse* de *Grenoble*, & d'en reconnoître le Chef pour leur Supérieur. Toutes les Maisons des *Camaldolites*, Religieux fondés en *Italie* par Saint Romuald, son réduites à  
trois